

Tél. 03 27 59 51 11
Fax 03 27 59 55 11
E-mail : contact-mairie@anor.fr



Pour rester en contact avec votre ville,
téléchargez la nouvelle application 2.0,
l'application mobile de la commune



Ville d'Anor
Direction Générale des Services
B.P. N°3 - 59186 ANOR
www.anor.fr

Extension passive,
équipement numérique,
dédoublément organisé CP-CE1,
conception participative,
4 micro-espaces de travail



INVITATION



► 3 classes suppl. soit + **196 m²**

► Centrale **photovoltaïque**
d'autoconsommation de 9kWc

alimentant toutes les infrastructures
communales proches (Salle des Fêtes,
Gymnase, Salle de Gymnastique, Dojo, Club House
et vestiaires de Football, Ecole du Petit Verger,
Ecole de musique et la Mairie)

► **Extension de l'école passive**

car elle produira plus d'énergie
qu'elle n'en consommera !

► **12 mois temps record**

entre la décision de faire, le montage
des dossiers et la livraison

► **80 % de subventions :**

30% Etat (141.847€) et 50% Département
du Nord (222.106€)

► **550.000€ TTC :** coût total

de l'opération y compris les mobiliers
et équipements numériques.



- **Alexander GRIMAUD**, Sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe,
- **Jean-René LECERF**, Président du Département du Nord,
- **Jean-Luc PERAT**, Maire de la Ville d'Anor
et l'ensemble du Conseil Municipal,
- **Valérie CABUIL**, Rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille
- **Jean-Yves BESSOL**, Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Nord,
- **Anthony ORTEGA**, Directeur de l'Ecole du Petit Verger d'Anor
et son équipe pédagogique, les élèves et leurs parents.

vous invitent

À L'INAUGURATION

des travaux de création de 3 nouvelles classes

dans le cadre de la réorganisation structurelle et énergétique
de l'Ecole du Petit Verger à Anor et du dédoublement des classes de CP et CE1

le samedi 4 janvier 2020 à 10h30

sur le site de l'Ecole du Petit Verger à Anor,

et à partager le verre de l'amitié...

Merci aux services de l'État et du Département du Nord pour l'octroi des financements de cette opération à hauteur de 80%

Dotation d'équipement
des territoires ruraux



Aide départementale
aux villages et bourgs